

GROUPEMENT

COMPAGNIE

UNITÉ

Brigade de

PROCES VERBAL N° 17 du 4/01 / 1978.

ANALYSE - RÉFÉRENCE

CADRE RESERVE AU DESTINATAIRE

7830 034

11-78

CODÉ

OBJET : Observation d'un objet volant non identifié.RÉFÉRENCE : - C.R. N° 32600 MA/Gend.T. du 2 Août 1968 - Annexes II
- N.E. N° 1627/2 CRG.A. du 2 Septembre 1976.

NOUS SOUSSIGNÉS :

, Gendarme,

VÉRIFIÉE PAR

RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS.

LE 4 Janvier 78 A 14 HEURE(S) se présente au bureau de la Brigade, Monsieur , retraité, demeurant à , (). Il nous signale qu'un habitant de la Commune, Monsieur , , a été témoin de l'apparition d'un Objet Volant Non Identifié. Monsieur , , nous précise que l'observation a eu lieu dans la soirée du 1 er Janvier 1978, vers 17 heures 15, alors que Monsieur , , était se trouvait à son domicile.

STAT DES LIVUX :

- Le domicile de Monsieur , , est situé au lieu-dit " " à deux kilomètres au de l'agglomération de (). De cet endroit, l'observation a été faite vers le , en direction de la Commune d' (). Dans cette direction, la visibilité est très bonne, la ferme de Monsieur , , étant située sur un point haut de la Commune de ().

CONSTATATIONS :

- Monsieur , , a estimé que le phénomène observé se trouvait à une distance d'une dizaine de kilomètres, à une hauteur correspondant à environ 30° du sol. Il a observé une ferme allongée et lumineuse de couleur orangée se déplaçant lentement vers le . L'observation a duré plusieurs minutes, l'objet émettait à l'avant une lumière orangée, clignotante. A son avis, il ne pouvait s'agir d'un avion.
- Monsieur , , est Ufologue Amateur. Son domicile est situé à environ 600 mètres de celui de Monsieur , . Il possède dans son grenier, deux détecteurs. Le jour des faits, ces deux appareils n'ont rien enregistré de particulier.
- Mentionnons que le 23 Décembre 1977, vers 18 heures 15, un habitant de la Commune de (), Monsieur , , a été le témoin de l'apparition d'un Objet Volant Non Identifié. L'enquête effectuée a fait l'objet du Procès-Verbal N° 1588 du 27 Décembre 1977.

.../...

DESTINAIRES

INDEXATION ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES

DATE DE CLÔTURE

VU ET TRANSMIS PAR
LE COMMANDANT D'UNITÉMr le Préfet de la à
(copie Mr Int.Dir.Rég. 7^eBr)

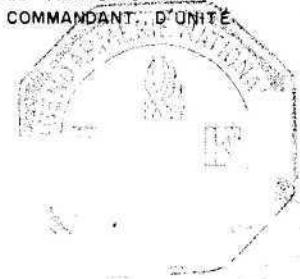
LE 25 Janvier 1978.

2 Mr le Procureur de la République
 1 Mr le Gal Cdt 3^e RA à
 (Op. Soc; Déf. Aérienne)
 1 Direction Gendarmerie (Bureau du
 pôle Opérations)

ARCHIVE TRANSMISE AU CDT.

du GROUPEMENT.

SIGNATURE (S).



DISCUSSION :

- Le 5 Janvier 1978, à son domicile, entendons :

, . ans, agriculteur, domicilié à
(), né le à () fils des ()
et de nationalité Française, qui nous
déclare à 11 heures 05 :

Le 1er Janvier 1978, vers 17 heures 15, je me trouvais dans la basse-cour de ma ferme, dans la direction par rapport à mon domicile, j'ai remarqué dans le ciel une forme lumineuse de couleur orange. J'ai d'abord pensé à un avion mais comme cette lueur se déplaçait très lentement vers le , il ne pouvait s'agir d'un avion. J'ai continué à regarder quelques secondes et j'ai remarqué que la lueur sur l'objet émettait à l'avant une couleur orange éclatante..... J'ai cessé de regarder et me suis occupé de mon travail. A mon avis, il ne pouvait s'agir d'un avion..... L'objet que j'ai vu se trouvait très loin et à 30° environ du sol. J'ai pu l'observer environ 2 minutes. Par la suite, je n'ai pas regardé dans le ciel et dans cette direction si l'objet était toujours visible..... Un voisin Monsieur , qui s'intéresse à ce genre d'observation est venu me trouver. Je lui ai fait part de nos constatations..... Si : Dès que je me trouvais cet objet mesurait environ 60 cm. Si il se trouvait très loin, il ne pouvait donc s'agir de quelque chose de très grand..... Il n'est impossible de donner plus de détails. Ce que je peut dire, c'est que l'objet que j'ai vu était de couleur brillante et j'ai bien remarqué une lueur orange qui éclatait.....

Le 5 Janvier 1978 à 11 heures 20.....

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y parraine et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.....

(A signé au carnet de déclarations).

Depuis les faits, à (), et dans les communes voisines, nous avons contacté plusieurs personnes. Aucun autre renseignement ne nous a été fourni. A notre connaissance, Monsieur , est la seule personne ayant été témoin des faits ci-dessus relatés.....

Le 4 Janvier 1978, téléphoniquement, nous avons pris contact avec l'Observatoire Régional de (). Ce service nous a fait savoir qu'aucune observation d'origine connue ou inconnue, n'avait été faite le 4 Janvier 1978, les jours précédents et ceux qui ont suivi.

CLOTURE DU PROCES-VERBAL

Fait et signé à

le 25 Janvier 1978.

Le Gendarme

- PIECES JOINTES :

- Photocopies des imprimés établis par Monsieur C.G.U. destinés au CLUB C.P.A. (spécie I).